



Caution solidaire entreprise

Par **claudio20**, le **22/12/2017** à **11:45**

bonjour
question pour un ami
sa boîte est en liquidation judiciaire et il est caution sur un prêt en étant gérant
pour le recouvrement de la dette comment se passe-t-il
tribunal...huissier ??
merci d'avance

Par **joss38**, le **22/12/2017** à **13:19**

bonjour. si la vente aux enchères permet de solder la dette, pas de problème. sinon la banque
l'assignera. a-t-il reçu chaque année l'information aux cautions?

Par **claudio20**, le **22/12/2017** à **14:49**

bonjour et merci joss
d'après lui il n'a reçu aucun courrier
c'est en recommandé?
de toute façon il faut attendre l'assignation? la vente aux enchères ne soldera pas la totalité
et de plus il n'aura pas les moyens de payer car tout perdu comme souvent dans ces
situations et aucun bien
il panique un peu
merci

Par **amajuris**, le **22/12/2017 à 15:00**

bonjour,
comme il est caution, l'organisme de crédit lui demandera de payer conformément à son engagement souscrit pour obtenir le prêt.
il n'aura pas les moyens de payer aujourd'hui mais le créancier attendra un retour à meilleur fortune.
salutations

Par **claud20**, le **22/12/2017 à 15:15**

merci amatjuris
il lui faisait signer un engagement de caution ainsi qu'une fiche de renseignements mais il ne l'a pas signé comme tous les ans en juillet 2016 ça n'était pas un crédit mais un encours financier avec une maison de crédit

Par **morobar**, le **22/12/2017 à 17:05**

Quoiqu'il en soit, le créancier n'attendra pas un jugement à venir, mais actionnera immédiatement la caution.
C'est ainsi que cela se passe, au moindre incident c'est l'appel en garantie de la caution.